



Les blancs de la Tora font partie intégrante du texte. Ce sont ces respirations qui permettent d'articuler les différentes parties entre elles et de conférer du sens à l'ensemble.

Le texte de séparation

Douze lignes pour divorcer

Des détails hala'hiques qui paraissent anecdotiques au premier abord peuvent s'avérer porteurs d'un sens beaucoup plus profond via des analogies inattendues. C'est ce travail que font ici les Tossaphistes au sujet des règles d'écriture de l'acte de divorce.

תוספות מסכת גיטין דף ב.

[...] ומה שנוהגים לכתוב "ב שורות בגט אומר ר"ת משום דגט גימטריא "ב ור"י שמע בשם רב האי גאון ובשם רבינו סעדיה משום דכתיב ספר כריתות כשיעור "ב שיטין המפסיקין בין ארבעה חומשי ספר תורה כדאמר בבבא בתרא (דף יג) שצריך להניח ארבעה שיטין בין כל ספר וספר והפסק שבין וידבר למשנה תורה לא חשיב שאינו אלא חוזר ושונה מה שלמעלה

Commentaire de Tossfot sur le traité Guittin 2a

[...] concernant la coutume d'écrire l'acte de divorce (Guett) en douze lignes, Rabbénou Tam y voit une allusion au fait que la valeur numérique du mot Guett est de douze. Quant à Rabbi Isaac ben Samuel de Dampierre il a entendu l'explication suivante au nom de Rav 'Hai Gaon (XIe siècle, Irak) et au nom de notre maître Saadia (Xe siècle, Irak): la Tora désigne l'acte de divorce par l'expression "livre de séparation" car il renvoie aux douze lignes qui séparent quatre des cinq livres de la Tora, conformément à ce qui est stipulé dans le traité Baba Batra, à savoir qu'il faut laisser quatre lignes vides entre chaque livre (entre la genèse et l'Exode, entre l'Exode et le Lévitique et entre le Lévitique et les Nombres) et on ne tient pas compte dans ce calcul du vide laissé entre les Nombres et le Deutéronome car ce dernier livre n'est qu'une répétition générale de ce qui a déjà été énoncé au préalable.

Traduction : Ruben Honigmann